



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 25/03/2026

STATIONNEMENT

Secteur Ouest, Secteur Cliscouët et Secteur Kercado
BOULEVARD DES ILES

A compter du 30/03/2026 et durant toute la période du chantier, le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD DES ILES du carrefour avec RUE CHARLES MANACH jusqu'à l'arrêt de bus Chênes verts conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement (prévoir un nombre de panneaux suffisant)

Circulation

Secteur Centre / Le Port

Le 06/04/2026, de 15h00 à 17h00 le demandeur (Comité des fêtes et des loisirs de Vannes) est autorisé à organiser une déambulation sur l'itinéraire suivant :

PLACE MAURICE MARCHAIS

RUE EMILE BURGAULT

PLACE HENRY IV

PLACE SAINT PIERRE

RUE SAINT GUENAEL

PLACE BRULÉE

RUE DES VIERGES

PLACE DES LICES

- Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue par période n'excédant pas 15 minutes
- La déambulation devra être accompagnée de membres de l'organisation munie de gilet haute visibilité

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-VINCENT

26 RUE SAINT-VINCENT après 14h30 uniquement après le

- **marché** le 01/04/2026, réservation de stationnement pour
◦ déménagement

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

- Nombre de places réservées : 2 places réservées au droit du n° 26 à
partir de 14h30 uniquement

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE DU BOCAGE

41 RUE DU BOCAGE

- Du 02/04/2026 au 09/04/2026 sauf samedi et dimanche, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 25 m² autorisation de stationner un camion benne à cheval chaussée trottoir

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE PHILIPPE LEBON

3 RUE PHILIPPE LEBON du 13/04/2026 au 24/04/2026, Occupations de places

- par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 3 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement
- Du 13/04/2026 au 24/04/2026, occupation du domaine public autorisation de mise en place d'un échafaudage au niveau de l'école de la Rabine (**laisser la grille fermée durant toute la durée du chantier en aucun cas le portail ou le portillon devra rester ouvert; une clé sera fournie à l'entreprise et devra être restituée à la fin de celui-ci**)
- L'entreprise mettra en place l'ensemble de la signalétique au niveau du chantier

Stationnement

Secteur Nord / Gare

RUE DU 116EME R.I.

4 RUE DU 116EME R.I.

- Le 20/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 -

3 places réservées au droit du n° 4 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE MADAME LAGARDE

12 RUE MADAME LAGARDE

- Du 30/03/2026 au 10/04/2026 **sauf le 09/04/2026 réservation pour free**, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 3 places réservées au droit du n° 12 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DES 4 FRERES CREAC'H

Le 30/04/2026, le stationnement des véhicules est interdit sur 2 places face au n° 39 et sur 1 place face au n° 41 RUE DES 4 FRERES CREAC'H. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Autorisation d'occuper le trottoir au droit du n° 41.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

Le 01/04/2026 de 7h00 à 10h00, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux. La voie de gauche sera neutralisée, du 25 au 27 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

57 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

- Du 30/03/2026 au 17/04/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 9 m² **autorisation de mise en place d'un échafaudage tunnel pour laisser les piétons passer en dessous.**
- **Face au 57 et 55 AVENUE DU PRESIDENT WILSON**
- Du 30/03/2026 au 17/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées face au n° 57 et une place réservée face au n° 55 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une

largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

AVENUE DE VERDUN

À compter du 13/04/2026 et jusqu'au 15/04/2026, 8 AVENUE DE VERDUN, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, la chaussée se fait sur chaussée rétrécie.

La circulation devra impérativement être maintenue y compris pour les transports en commun.

Autorisation de stationner les véhicules dans l'emprise du chantier et dans les rues adjacentes

Mettre lisiblement l'arrêté dans le véhicule pour le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

57 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

- Du 30/03/2026 au 17/04/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 9 m² **autorisation de mise en place d'un échafaudage tunnel pour laisser les piétons passer en dessous.**
- **Face au 57 et 55 AVENUE DU PRESIDENT WILSON**
- Du 30/03/2026 au 17/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées face au n° 57 et une place réservée face au n° 55 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau et Secteur Centre / Le Port

AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY bâtiment A résidence blue dock du 30/03/2026 au 03/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

- 4 places réservées conformément au plan le centre technique municipal mettra
- en place la signalisation visant à interdire le stationnement.
- du 30/03/2026 au 03/04/2026, occupation du domaine public
- Surface occupée : 10 m² autorisation d'occuper le trottoir l'entreprise mettra
 - en place la signalisation en amont et en aval des passages piétons pour avertir les piétons d'emprunter le trottoir opposé

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée

Circulation

Secteur Centre / Le Port

RUE FRANCIS DECKER

Le vendredi 03/04/2026, la Paroisse Saint-Patern est autorisé à organiser son 24ième chemin de croix en empruntant l'itinéraire suivant :

Départ à 19h00 du JARDIN DES REMPARTS, puis

- RUE PORTE POTERNE
- PLACE DES LICES
- RUE DU BIENHEUREUX PIERRE-RENE ROGUE
- PLACE VALENCIA
- RUE DES ORFEVRES
- RUE DE LA MONNAIE
- PLACE SAINT-PIERRE
- PLACE HENRI IV
- RUE DES CHANOINES
- RUE PORTE PRISON
- RUE FRANCIS DECKER
- RUE SAINT-NICOLAS - RUE SAINT PATERN

Durant la procession, la circulation pourra être interdite ponctuellement.

La procession sera impérativement encadrée par des membres de l'organisation dûment identifiés ; ceux-ci devront porter des gilets haute visibilité.